

Equipement			
Feux de route	CR	(E)	
Feux de croisement	CR	(E)	
Feux de position	A	(E)	
Feux rouges	R-S1	(E)	
Foux stop	R-S1	(E)	
Clignoteurs	av 1	(E)	ar 2a (E)
Catadioptres	av	I	ar I (E)
Feux de gabarit	av	I	ar
Feux complément.			
Eclairage plaqua	2/ séparés		
Essuie-glace	2/ balais avec MD lave-glace		
Avertisseurs	MIYAMOTOHORN ME / MD		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	DATSUN Cherry 120 A - F II		
Homologation			
N°	CH 0192 49		
Carrosserie	Limousine		
Places	total 5	avant 2	
Poids à vide	810	Carburant B	
Charge utile	-	CV-impôt 5,96	
Poids total	1170	Cylindree 1171	

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

*) Mesure des gaz: vignette ECE-15 dans le compartiment moteur, à l'avant, à gauche, à l'intérieur de l'aile.

Lieu et date de l'homologation

Urdorf, 20.5.1975

Homologation fédérale des types de véhicules

Voiture
de tourisme

D A T S U N

Cherry 120 A - F II
(KLF 10 resp. KF 10)

CH 0192 49

F I C H E C O M P L E M E N T A I R E I

Complément du 22.12.76 à Urdorf - jakJeu de transformation du moteur (peut également être monté ultérieurement)

Modifications par rapport au modèle d'origine avec carburateur à registre:

- a) Culasse avec des canaux d'admission plus grands, des ressorts de soupapes doubles et la compression augmentée à 9,5 : 1.
- b) Collecteur d'aspiration séparé avec 2 carburateurs SU et des filtres à air séparés.
- c) Tubulure d'échappement séparée, le dispositif étant de plus grande dimension.

Piston, arbre à cames, distributeur d'allumage et bougies inchangés.

Type du moteur : A 12 (inchangé)

Culasse : "DS" frappé par l'importateur à l'arrière près de la sortie de l'échappement

Puissance en CV : 65 DIN à 6000 t/min.

Bruit : 80 dB/A à 6000 t/min.

Silencieux : l = 400 x 200 x 120 mm.

Carburateur : HITACHI HJE 38W-R5 (à droite), HJE 38W-F5 (à gauche)

Filtre à air : 2 filtres à air sec séparés, avec éléments papier, ϕ 171.Mesure des gaz : conforme selon ECE-15, amendement 01; une vignette n'est pas exigée
LFEM No 37 035.

Correction à la FH CH 0192 49 du 20.05.75

Voies AV : 1290 mm (avec jantes acier d'origine)

AR : 1250 mm

Sur demande : jantes en alliage léger "MELBER" 5.00 x 12
voies (y compris 2 %) AV 1315 mm AR 1275 mm.

Complément du 31.07.1978 à Berne - Br

Mesures du bruit selon l'OCE

avec le véhicule en marche : 48,7 km/h, M2, iA 3,933, 76 dB/A
à proximité de l'échappement : 87 dB/A à 4200 t/min